

La doctrine du Syndicat des Forestiers Privés des B.d.Rh



Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures

Assemblée Générale du samedi 24 avril 2010 - Aubagne

Défenseurs de l'environnement

Avant toute chose...

nous devons nous positionner comme
des **défenseurs de l'environnement**

- Nous voulons, tout comme les associations écologistes, défendre la nature
- Gestionnaires des espaces naturels, nous sommes, mieux qu'elles, en position d'agir
- Si tant de sites d'intérêt écologique ont été inventoriés, c'est que nous avons su en préserver la biodiversité jusqu'à ce jour

> Nous sommes les véritables acteurs de la protection de l'environnement.

Au niveau national, les représentants des associations écologistes l'ont bien compris et ont publié avec ceux des forestiers publics et privés

une plate-forme de **politique commune FNE-France Forêts**

Bonne gestion = protection incendie

N'oublions pas...

La meilleure des **protections incendie** est la bonne gestion de nos forêts

- Nous avons réalisé un document sur les équipements DFCI, avec des préconisations précises
- Mais il y a bien d'autres questions:
 - L'accent doit-il être mis sur les moyens de défense?
 - La prévention existe-t-elle sur le long terme?
 - Le risque incendie est-il pris en compte dans les PSG?
 - Quelles règles pour les PLU (lisières)?
- ou encore...
 - Calculera-t-on un jour le coût global réel de l'incendie?
 - A moyens identiques, l'investissement dans la gestion durable de la forêt n'est-il pas préférable?

Forêts périurbaines

Il nous faut maîtriser...

l'urbanisme:

(1/2)

Concilier habitat et espaces naturels

- A l'origine, les noyaux villageois étaient séparés de la forêt par une couronne de terres agricoles.
- En s'étalant, l'urbanisation a consommé les terres agricoles,
- ... tandis que, colonisant les déprises, la forêt se rapprochait.

> Il faut retrouver une interface entre forêt et habitat.

- Malgré la loi SRU (= reconstruire la ville sur la ville), la consommation d'espace (zones NB et mitage) continue dans bien des PLU...
- L'habitat en forêt reste pour autant garant d'une bonne gestion, dès lors qu'il y a un lien d'activité direct.
- Les règles d'urbanisme ne doivent pas se substituer au code forestier

> Il existe sur ce sujet, un document de doctrine

élaboré par le CRPF.

Urbanisme et espaces naturels

Il nous faut maîtriser...

l'urbanisme:

(2/2)

Composer habitat et espaces naturels

Une application sincère et équilibrée de la loi SRU et de la LOF suppose

- > la prise en compte dans les diagnostics (PADD) puis les documents d'urbanisme (PLU), des trois fonctions de la forêt
- > la possibilité d'y réaliser les infrastructures et équipements nécessaires à la satisfaction de ces trois finalités

et pour cela...

- > **que les urbanistes aient des connaissances forestières**
(ils dessinent un espace à 85% naturel et à 15% urbain, et ne connaissent que ce dernier)
- > **que soit repensées les notions de droit et d'affectation des sols**

Il s'agit là de réflexions majeures pour les forestiers, non abouties...

Obligations Légales de Débroussaillage

Il nous faut encourager...

la mise en œuvre des OLD
sans faille, et avec discernement

- Elles ont donné des résultats très significatifs
- surtout depuis que les Collectivités donnent l'exemple

> **Nous devons les respecter et faire respecter**

C'est la contrepartie normale du choix de vivre en forêt

Cependant,

- C'est une réglementation récente visant essentiellement la protection des constructions et des personnes
 - C'est une démarche faite au regard de l'urbanisation et non de la forêt
- > **nous devons veiller aux excès** éventuels (ex: 50 → 100 m?)
- > **nous pensons qu'elle pourrait être modulée** selon qu'elle s'applique à des espaces urbains ou en zone naturelle

Fréquentation du public

Il nous faut maîtriser...

l'accès et la fréquentation ou
« Présence et conventionnement »

- Un groupe de travail a réfléchi sur ce thème
- **Deux aspects: la gêne et les dégâts, la responsabilité du propriétaire**
- **Aucune disposition juridique ne punit l'accès à pied** sur les chemins, car il n'y a pas atteinte au droit de (*jouir librement de sa*) propriété.
- **Tout autre usage peut être interdit ou limité.**
- **Informé** (panneaux), **gardienner**, **dissuader** sont, à défaut de clôture, les voies les meilleures pour celui qui souhaite interdire l'accès.
- Une autre posture est d'**admettre une fréquentation maîtrisée**: le **conventionnement** permet de maîtriser le flot, et de limiter la responsabilité. Trop peu développé, il doit être encouragé.

Production de bois

Il nous faut réhabiliter...

la production de bois,
matériau écologique par excellence

- **Sans rival: 100% naturel, 100% renouvelable**
sur un cycle de 40 ans (pin) à 120 ans (chêne)
- **Récolter le bois, c'est participer à la vie de la forêt**
 - en évitant l'accumulation dangereuse de biomasse
 - en favorisant la régénération,
 - en permettant aux plus beaux sujets de se développer
 - et en façonnant ainsi le paysage de demain
- **La réhabilitation du Pin d'Alep est un véritable enjeu**
 - prétendre se débarrasser de cette espèce pionnière serait absurde
 - une sylviculture suivie améliore ses performances
 - il a connu des emplois tout à fait honorables
 - l'évolution du contexte lui est favorable

Les rémanents

Il nous faut redécouvrir...

les rémanents
déchets ou richesse?

- Laissés au sol, ils constituent une biomasse sensible au feu
 - mais c'est un facteur favorable à la biodiversité et leur enlèvement systématique appauvrirait les sols
 - **Le broyage est encouragé par l'aide du Conseil Général**
 - **mais coûte encore cher**
 - **Il faut ne pas perdre de vue:**
 - **cas des coupes:** - le broyage n'est pas obligatoire
- **seul le démantèlement** (brins < 2 m) est imposé par le code forestier
 - **cas des OLD:** broyage ou évacuation obligatoire, non subventionnable
- > Nous pensons préférable de valoriser les rémanents**

Le bois-énergie

Il nous faut valoriser...

le bois énergie

L'or vert après l'or noir ?

- 4 kg de broyat de Pin d'Alep sont l'équivalent de 1 l de fuel.
- mais la filière est inorganisée
- et dans notre département, le seuil de rentabilité économique est élevé.

> **Nous encourageons la production de plaquettes**

Des expériences sont menées à diverses échelles par nos adhérents et par la Coopérative, dont nous attendons les résultats chiffrés.

> **Nous appelons les Collectivités à:**

- **encourager la mise en place de chaudières bois et de mini-réseaux de chaleur,**
- **animer les territoires autour de la filière, et aider la création de sites de production et de stockage (circuits courts d'économie locale).**

La certification PEFC

Il nous faut généraliser...

la certification PEFC
pour afficher notre gestion durable

- Modifier l'image du propriétaire forestier:
- Un gestionnaire responsable qui s'engage
- Qui donne confiance dans ses actes de gestion, dont les coupes, ...
- Qui participe à la vie économique locale
- Qui affiche clairement que cette forêt a un propriétaire, qui s'en occupe.

> Au delà de tout intérêt économique, PEFC nous aide !

Mais aussi:

- la certification devient progressivement la règle dans toutes les activités:

> Il est normal que la forêt ne soit pas en reste

- les grandes surfaces distribuent de plus en plus de produits bois certifiés
- les administrations n'utiliseront désormais que du papier certifié

> A terme, le bois non certifié ne trouvera plus preneur